



Maison des Lycéen·ne·s / Adhésion 2024/2025

La charte :

La MDL est un lieu de vie privilégié, propice au développement de l'autonomie des élèves et des étudiant-e-s. Pour que cet endroit reste agréable, voici quelques principes élémentaires à respecter.

Accès à la MDL

Seul-e-s les élèves à jour de leur cotisation (15€ pour l'année scolaire, 7,50€ à partir du 2^{ème} enfant) peuvent accéder aux espaces dédiés à la MDL (clubs + espace détente). Ces mêmes élèves participent à l'Assemblée Générale.

Devenir Membre d'un club

L'inscription y est obligatoire (cf. modalités au bureau). La liste des membres est affichée à l'entrée de chaque club.

Responsabilité

L'élève qui emprunte la clé est responsable du club jusqu'à ce qu'il la rapporte au bureau (de la trésorière ou des AED). Il/elle ne peut en aucun cas repartir en cours ou sortir du lycée avec la clé ou encore la laisser à un-e autre membre du club en partant sans prévenir au bureau. Il/elle est responsable des locaux et du matériel et doit s'assurer que les activités se déroulent dans le calme. Il/elle vérifie que chaque élève qui entre dans le club en est bien membre.

Toute intrusion pourra faire l'objet d'une punition et de plus, l'élève responsable du club au moment de l'intrusion sera exclu-e temporairement du club.

Propreté

Les membres des clubs sont responsables de l'entretien quotidien de leur salle. Il est primordial de préserver l'hygiène et la propreté des locaux mis à la disposition de la MDL. Il est obligatoire de vider les poubelles et passer un coup de balai chaque jour. En outre, une fois par semaine, un nettoyage complet doit être organisé (poussières, serpillère....)



1/ La nourriture et les boissons sont interdites dans les clubs ainsi que dans le hall

2/ L'ENSEMBLE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE S'APPLIQUE À LA MDL

Les membres du conseil d'administration de la MDL se réservent la possibilité d'exclure temporairement ou définitivement les élèves qui ne respecteraient pas les règles énoncées ci-dessus.

✂.....

Bulletin d'adhésion à la MDL du LEF – 2024/2025 – À retourner avec le paiement

Je soussigné-e, élève de 2^{de} 1^{ère} T^{le} BTS pour l'année scolaire 2024/2025 déclare solliciter mon adhésion à la MDL.

→ Je déclare avoir lu la charte ci-dessus et m'engage à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent.

→ Je verse la somme de 15€ (7,50€ = 2^{ème} enfant seulement) / par chèque* en espèces**

Fait et signé à (lieu).....le (date) (signature de l'adhérent-e = élève ou étudiant-e)

* nom et prénom de l'élève au dos du chèque / ** dans une enveloppe cachetée avec le nom de l'élève

Réservé à la MDL du LEF

Reçue la somme de de le

Cachet et signature du représentant de l'association